

DEVENEZ MÉCÈNE !

ASSOCIATION EMERGA



QUI SOMMES-NOUS ?

EmerGa est une association à but non lucratif basée à Toulouse.

Nous sommes spécialisés dans l'**innovation** dans les domaines de la **médecine d'urgence** et de la **sécurité civile**.

EmerGa a deux missions :

- 🔦 Conduire des **projets innovants** liés à la médecine d'urgence, au secours à personne ou à la sécurité civile
- 🔦 **Sensibiliser** le grand public aux **gestes qui sauvent**.

L'ASSOCIATION EMERGA



*EmerGa est **reconnue d'intérêt général**. Nos soixante bénévoles agissent dans **l'intérêt de tous** !*

COMMENT NOUS AGISSONS

Notre association développe une application mobile grand public et gratuite qui permet de **sauver des vies**.

Notre application répond à un **réel besoin** et :

- 🚨 Aide les citoyens à **porter secours** efficacement, en présentant les gestes de secours adaptés à l'incident rencontré
- 🚨 Facilite la **communication** avec les secours, et permet des appels vidéo, l'envoi de photos ou de géolocalisation

Cet applicatif permet en outre un partage d'informations plus direct entre les différents services impliqués dans la chaîne de l'urgence.



NOS OBJECTIFS POUR 2023

Plusieurs grandes échéances attendent l'association en 2023 :

- 🚒 L'entrée en **phase test** de son application, impliquant l'hébergement sécurisé de la solution ;
- 🚒 La participation au **Congrès national des sapeurs-pompiers 2023**, qui se tiendra à Toulouse et aura pour thème *l'innovation* ;
- 🚒 La construction d'une **preuve de concept** pour la solution EmerGa Pro™ ;
- 🚒 La préparation du **déploiement** de l'app EmerGa ;
- 🚒 La réalisation **d'initiations** aux gestes qui sauvent (objectif de sensibilisation de 250 personnes) ;
- 🚒 L'engagement de l'association dans une démarche **d'amélioration continue** et de **RSO**.

NOTRE FINANCEMENT

En tant qu'**association** sans but lucratif, EmerGa finance ses projets grâce à la **générosité du public**, aux **subventions publiques** et aux **dotations privées**.

L'ensemble de ses dépenses permettent la réalisation de son activité d'intérêt général : hébergement sécurisé des solutions, achat de matériel de sensibilisation et de communication, participation à des événements de promotion, RSO...

EmerGa cherche à développer le recours au **mécénat financier** venant d'entreprises privées engagées dans l'intérêt général.



NOS RECETTES

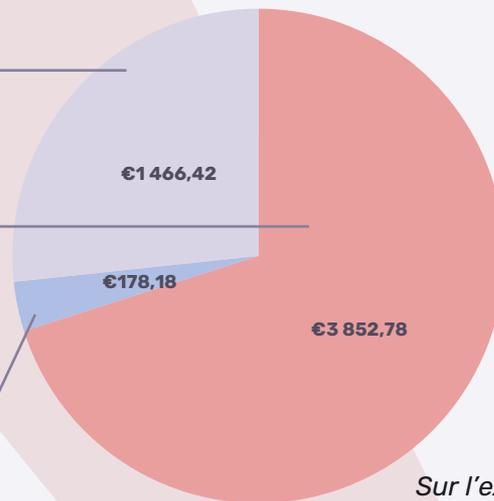
Plusieurs sources de recettes permettent à l'association de financer ses projets.
À titre de référence, en 2022, l'association a perçu 5 497,38 €.

*Générosité du public : dons,
cotisations, abandons de frais... (27 %)*

*Mécénat, dotations privées et actions
de solidarité (70 %)*

Subventions publiques (0€ en 2022)

Vente de goodies et produits dérivés (3%)



Sur l'exercice 2022

NOS DÉPENSES

Les dépenses de l'association poursuivent son objet social.

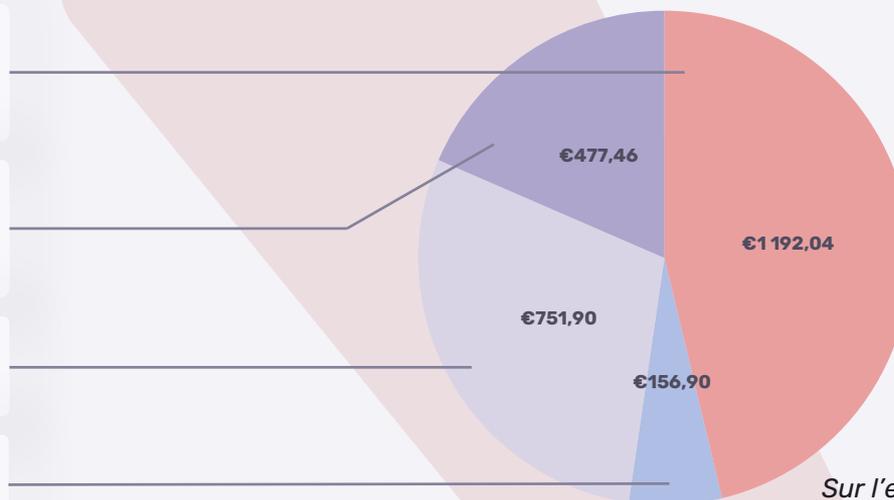
À titre de référence, en 2022, l'association a dépensé 2 578,30 €.

Achat de matériel et hébergement des solutions (46%)

Déplacements, missions, visites, réunions, locations, défraiements... (19%)

Événements de promotion (29%)

Frais de gestion (6%)



NOS RECETTES

Le graphique ci-dessous présente une estimation de nos recettes en 2023.

Vente de produits dérivés (4 %)

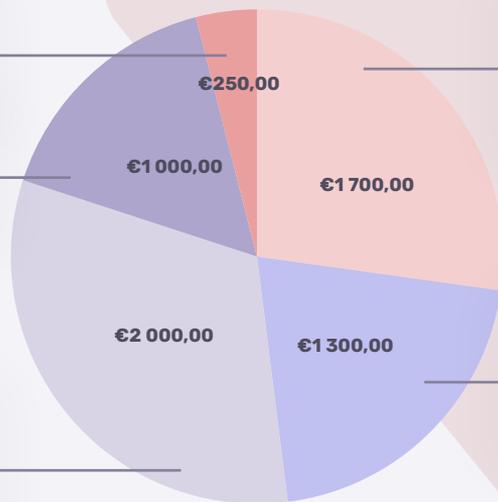
Vente de produits dérivés de l'association

Appels à projet et concours (16 %)

Participation à des appels à projet

Mécénat financier et solidarité (32 %)

Mécénat des entreprises et actions de solidarité au profit de l'association



Dons et cotisations (27 %)

Dons manuels de particuliers et cotisations des adhérents de l'association

Subventions publiques (21 %)

Subventions des collectivités locales et de l'état au titre du fonctionnement

NOS DÉPENSES

Dans l'optique de faire progresser ses projets, plusieurs postes de dépense sont à prévoir. Le graphique ci-dessous présente une estimation de nos dépenses en 2023.

Achat de matériel et communication (30 %)

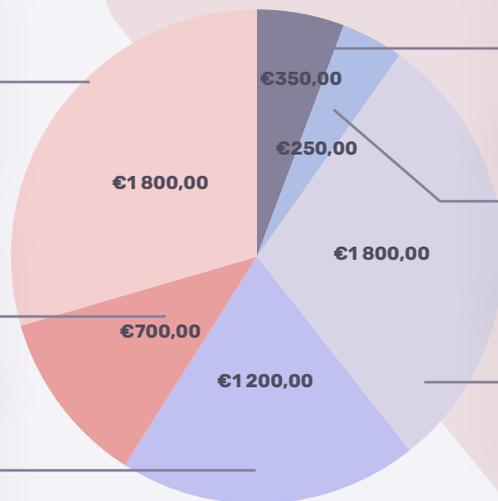
EmerGa investit dans du matériel de communication (stands, flyers, communication numérique...) et dans l'achat de matériels divers.

Frais de déplacements et missions (11 %)

EmerGa prend en charge certains frais de mission et de déplacement de ses bénévoles.

Frais événementiels (19 %)

EmerGa organise des événements de cohésion ou de promotion de ses projets.



Frais divers et de gestion (6 %)

Dépenses administratives et liées au fonctionnement de l'association (assurances, propriété intellectuelle, RSO...).

Initiation aux gestes qui sauvent (4 %)

Achat ou amortissement de matériel de sensibilisation ou d'organisation d'événements d'initiation.

Hébergement sécurisé des solutions (30 %)

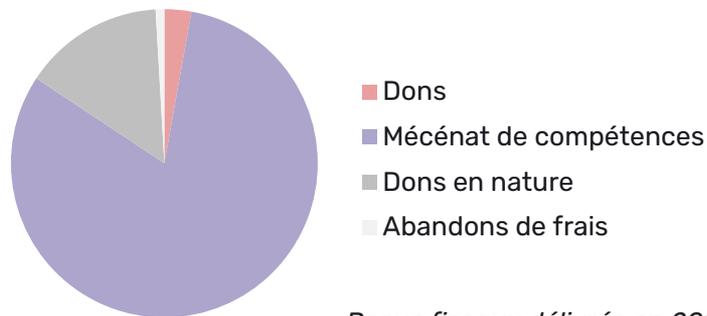
Frais liés à l'hébergement des solutions numériques développées par l'association.

EMERGA ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

EmerGa est reconnue d'intérêt général, et peut à ce titre permettre la **défiscalisation** des sommes perçues à titre de don pour les donateurs. Les **entreprises** donatrices bénéficient ainsi d'une **réduction d'impôt** égale à **60% du montant du don***.

En 2022, EmerGa a perçu **74 746,27 €** de **dons** en numéraire, en nature ou liés au mécénat de compétences et ayant ouvert droit à défiscalisation.

La reconnaissance d'intérêt général impose à l'association d'avoir un **objet social** ; un fonctionnement **démocratique, transparent** et **désintéressé** ; de profiter à un grand cercle de personnes et de **ne pas avoir d'activités lucratives**.



*art. 238 bis du Code général des impôts



emerga.fr

